

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays des Sources

Représenté par Monsieur René MAHET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2021,

Ci-après désigné par la CCPS,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Corinne ORZECHOWSKI, Préfète de l'Oise,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long

terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 - SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes du Pays des Sources autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2. Présentation du territoire signataire

La Communauté de communes du Pays des Sources et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes du Pays des Sources compte 48 communes. Le recensement INSEE de 2017 montre que le territoire compte 22 104 habitants, soit un gain de 1 207 habitants depuis 2009 (0,70% de taux

de croissance annuel moyen pour 1,10% prévus au Scot) soit 470 à 630 habitants de moins que l'objectif fixé par la collectivité. Les communes rurales mitoyennes des pôles de Ressons-sur-Matz et de Lassigny ont connu le plus fort développement.

Essentiellement de communes rurales, l'armature urbaine constatée en 2019 a peu évolué. La proportion d'habitants dans l'aire d'influence de Ressons-sur-Matz a tendance à augmenter légèrement.

Entre 2007 et 2015, le territoire a perdu 663 emplois (480 emplois de moins entre 2009 et 2015), mais a gagné 712 actifs soit 2 163 emplois de moins que l'objectif fixé à horizon 2030. Lassigny en particulier a connu une baisse conséquente de plus de 600 emplois (notamment à cause du site industriel de BRI), qui explique à elle seule les pertes d'emplois du territoire. Environ 600 emplois sont attendus d'ici 2030 sur la plate-forme logistique « FM logistique » et 3 nouvelles plateformes logistique à venir en 2023-2024 à Ressons-sur-Matz. En 2015, la CCPS a créé à Lassigny un « hôtel d'entreprises » bâtiment destiné à favoriser et accueillir la création de PME artisanales et industrielles (BIL).

Moins de 10 hectares à vocation de développement économique ont été consommés entre 2009 et 2019, pour une enveloppe globale d'environ 30 hectares à l'horizon 2030. La plate-forme logistique « FM logistique » est en développement à Ressons-sur-Matz. 3 nouvelles plateformes logistiques de 25 000m², 50 000 m² et 110 000 m² doivent voir le jour d'ici 2024. Le parc d'activités intercommunal de la Vallée du Matz (PAEI) à Ressons-sur-Matz a été aménagé en 2011 : 42 emplacements équipés de 2000 à 8000 m² situés à 3mn de l'A1. En 2021, 12 parcelles sont vendues, 9 projets sont en cours de signature, 4 projets sont à l'étude concernant 9 parcelles. En dehors de la friche Yoplait en fin de traitement, aucune grande friche n'est recensée sur le territoire.

Il faut noter que peu de foncier a été consommé à usage résidentiel (34 ha en 2019 contre un objectif de 60-80 ha à cette date), en raison d'une production de logements moins importante que prévue. De surcroît, la grande majorité des logements a été produite dans les dents creuses des tissus urbains existants. On retient au moins deux projets importants de logements à l'horizon 2022 – 2023 : environ 130 logements sur le site Yoplait à Ressons, en cours d'achèvement ; environ 40 logements à Lassigny sont prévus sur le secteur du Petit Tortillard.

Le territoire compte 8 824 résidences principales en 2017 (d'après les chiffres du recensement INSEE), soit un gain de 878 unités depuis 2009, soit 360 à 430 logements de moins que l'objectif fixé à horizon 2017 par le SCoT (les chiffres repris dans le SCoT font état de 7946 résidences principales en 2009). Très peu d'opérations d'ensemble ont été réalisées dans les zones à urbaniser (zone AU) prévues dans les documents d'urbanisme¹. Le desserrement des ménages a été fort sur le territoire, passant de 2,65 à 2,49 personnes par ménage entre 2007 et 2017 [chiffres recensement INSEE, supérieurs à ceux cités par le bilan 2016].

Concernant l'offre des services de santé, le nord du territoire (ex-canton de Lassigny) est en déficit de médecin mais une maison médicale a ouvert en septembre 2021 à Lassigny et un centre de santé est en projet à Conchy-les-Pots (bâtiments réalisés, fonctionnement en cours de finalisation notamment par rapport aux professionnels de santé). Cependant, la CCPS demeure confrontée à des difficultés de recrutement quant au personnel médical.

Dans le domaine de la petite enfance, un projet d'équipement pour la petite enfance est en cours de finalisation sur la commune de Ressons-sur-Matz, lauréate « Petites villes de demain ».

Dans le domaine du numérique, la CCPS a financé 370 € par prise « Fiber To The Home » (FTTH : fibre à la maison) ce qui représente environ 1/3 du coût réel de la prise FTTH. De 2015 à 2019, le Pays des Sources aura donc financé environ 11 770 prises FTTH sur son territoire pour un budget global de 4 355 000 €. Toutes

¹ En 2021, la CCPS comptait 32 PLU approuvés, 3 PLU en cours d'élaboration, 3 PLU en révision, 4 cartes communales approuvées, 6 communes restaient au RNU.

les communes sont couvertes mais les extensions de réseau vers les nouvelles implantations sont à la charge d la CCPS (qui a pris la compétence).

En ce qui concerne les **commerces et les services**, la dynamique de création de commerces et services de proximité a été importante et est bien répartie sur l'ensemble du territoire. Depuis 2013 [décision CDAC 2011], un deuxième centre commercial est venu compléter l'offre commerciale au Nord du territoire pour les achats du quotidien (Leclerc à Lassigny).

Dans le domaine des mobilités, les liaisons douces ont été renforcées mais restent insuffisantes. Un transport à la demande solidaire existe géré par le centre social. Les grands projets de contournement et de recalibrage des routes départementales mentionnées dans le SCoT n'ont pas été réalisés. Des aménagements de voiries ont été réalisés (liaisons douces dans les centres-bourgs de Ressons-sur-Matz et Lassigny), mais le parc de covoiturage de l'échangeur de Ressons-sur-Matz n'a pas été aménagé (faute d'engagement de la SANEF).

Sur la thématique « **Tourisme, patrimoine et paysages** », le Pays des Sources participe au projet « **Musée territoire 14-18** » en lien avec les intercommunalités voisines. Un dossier de candidature UNESCO a aussi été formé pour la nécropole de Thiescourt et des aménagements dans l'objectif de valoriser les sites de la Grande Guerre. Les coupures vertes identifiées sont restées peu urbanisées, les points de vue remarquables n'ont globalement pas été altérés et les paysages emblématiques demeurent en l'état. En raison de la faible urbanisation des zones naturelles et agricoles, le paysage a été préservé.

THÉMATIQUES DU CRTE

Le diagnostic du territoire montre l'opportunité de travailler en priorité sur certaines thématiques. Ainsi, il sera essentiel au regard du prisme « **transition écologique** » qui fait la spécificité des CRTE de privilégier les thématiques suivantes :

1 - Thématique Habitat

Dans l'objectif de réduire des émissions de gaz à effet de serre et de dynamiser l'artisanat local, la dimension thermique de l'habitat doit être privilégiée. L'objectif doit porter sur la fin des « passoires thermiques » et conduire à identifier des actions en faveur de la réhabilitation thermique des bâtiments. En effet, la précarité énergétique apparaît comme une thématique importante (le territoire ne semble pas soulever de problématique logements insalubres ou marchands de sommeil).

La thématique de la diversification de l'offre de logement est aussi à prendre en compte (développement de logements locatifs collectifs et abordables).

2 - Thématique Énergie

Réduire la consommation d'énergie constitue une thématique importante du CRTE. Cela passe par l'accroissement de la production énergétique du territoire en liaison avec l'agriculture (biomasse, biocarburant, méthanisation, etc.), mais aussi par valorisation énergétique du bâti (installation de panneaux solaires ou d'éoliennes tambours sur les hangars agricoles ou d'activité ou encore sur les habitations), mais encore par la substitution d'énergie renouvelable à l'utilisation d'énergie fossile (géothermie, remplacement des chaudières, véhicules électriques) ou enfin par la réduction de la consommation d'énergie (en liaison avec les thématiques habitat et équipements).

3 - Thématique Équipements

Dans ce territoire en croissance démographique, la réalisation de nouveaux équipements en faveur de la population est une thématique centrale. Ils peuvent relever du commerce, de la petite enfance, de l'équipement numérique / tiers lieu, d'espace de formation à la disposition des entreprises. La rénovation ou

l'amélioration des équipements existants constitue également un sujet important (notamment rénovation thermique, adaptation aux normes, accès PM etc....)

4 - Thématique Tourisme

Afin de favoriser le développement économique du territoire et d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, le tourisme doit être favorisé, sous la forme d'un développement des structures hôtelière et d'hébergement, d'une promotion des « liaisons douces » entre centres d'intérêts touristiques (y compris en continuité vers l'extérieur du territoire de la CCPS) dans une logique de complémentarité des modes de transport, mais aussi de communication et de partenariat avec des acteurs extérieurs.

5 - Thématique Eau

La préservation de la qualité de la ressource en eau et la limitation des pollutions constituent des thématiques majeures du CRTE, tout comme la limitation des risques naturels et dégâts matériels liés au ruissellement.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 3 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (documents de planifications stratégique). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

Le projet de territoire ambitionne d'apporter des réponses à plusieurs enjeux essentiels du territoire.

Le premier enjeu est de **renforcer la cohérence interne du territoire de la communauté de communes** notamment au moyen d'une politique favorable au développement et à la pérennité d'équipements et de services offerts à sa population, offrant une alternative à l'attraction des pôles urbains extérieurs au territoire et satisfaisant l'essentiel des besoins de sa population.

Le deuxième enjeu est d'apporter une offre d'habitat diverse, suffisante et plus abordable **quantitativement et qualitativement**. Il s'agit de faire face à l'accroissement de la population et aux exigences de confort et de développement durable actuels, en particulier dans leur dimension de réduction de la consommation d'espace et de transition énergétique. Cela passe notamment par une amélioration des logements existants.

Le 3ème enjeu consiste à **consolider et développer l'emploi**, afin que le territoire ne devienne pas une « périphérie dortoir » d'autres pôles extérieurs à la CCPS, que ce soit pour des activités liées au ZAE, aux commerces, au tourisme ou à l'agriculture. Il s'agit ainsi d'éviter que la population ne quitte quotidiennement ou définitivement le territoire de la CCPS.

Le 4^{ème} enjeu porte sur la **valorisation du potentiel touristique du territoire**, facteur de développement économique et d'emplois, qui repose notamment sur un accroissement de l'offre d'hébergement et d'activités de loisir, mais aussi sur des questions d'image du territoire, en complémentarité avec les territoires voisins.

En liaison avec le précédent mais aussi dans la perspective de renforcer l'identité du territoire, les enjeux de **préservation des paysages et de valorisation du patrimoine architectural et naturel** paraissent essentiels. Pour cela, la maîtrise de l'urbanisation et la restauration des milieux semblent indispensables.

Enfin, ces enjeux ne sont pas contradictoires avec ceux liés aux mobilités durables visant la décarbonation des transports.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

Orientation stratégique n° 1 : Soutenir le développement et l'attractivité du territoire

Axe 1.1 : Maintenir et développer l'activité économique du territoire

Axe 1.2 : Miser sur le tourisme comme un des leviers de développement économique du territoire

Axe 1.3 : Soutenir la cohésion sociale du territoire en maintenant et améliorant l'accès aux services publics et aux soins et poursuivre l'accès au numérique,

Orientation stratégique n°2 : Favoriser la transition écologique

Axe 2.1 : Favoriser la rénovation des logements et leur diversification ainsi que les bâtiments publics,

Axe 2.2 : Favoriser la production et l'utilisation des énergies renouvelables

Axe 2.3 : Maintenir la qualité de la ressource en eau

Axe 2.4 : Agir pour une mobilité durable avec la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice de la mobilité pour la CCPS

Les orientations stratégiques font l'objet d'une description jointe en annexe 1.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités du territoire et des acteurs territoriaux.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes et plans divers

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire.

Il s'agit d'identifier²

☞ Les programmes territorialisés de l'ANCT :

- ✓ Petites villes de demain : la commune de Ressons-sur-Matz a été retenue, mais n'a pas souhaité donner suite ;
- ✓ les maisons France Services : une maison est labellisée à Ressons-sur-Matz et une autre est en projet à Lassigny

☞ L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible. Il s'agit notamment :

- ✓ du PIG « Amélioration de l'habitat privé dans l'Oise 2019-2021 » signé le 7/6/2019 par le Conseil départemental, l'Anah et l'Etat sur la plus grande partie du département et incluant le territoire de la CCPS.
- ✓ du Pass Rénovation (logement individuels) et le Pass Copropriété du Conseil régional, de l'action du Service Public régional de l'Efficacité Energétique (SPEE Picardie) dédié à la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs du parc résidentiel privé

5.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans le tableau synthétique en annexe 2 et dans les fiches action/projet en annexe 3 .

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

² En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent selon les cas :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance (cf. Art. 8) en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin les opérateurs pouvant concourir à la réalisation des objectifs du CRTE.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires

5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

5.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires. Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Plusieurs actions du PCAET, portés par le Pays Sources et Vallées peuvent être intégrées au CRTE :

- **Rénovation énergétique du bâti (logements, collectivités, entreprises)** : création d'un dispositif d'information multi-cibles et décentralisé avec les opérateurs d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti, accompagner l'émergence de projets de rénovation portés par des communes, Travaux de rénovation énergétique des logements sociaux à l'initiative des bailleurs sociaux (MO)
- **Dupliquer les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique dans l'industrie** : Réalisation de diagnostics énergétiques auprès des TPE et PME du territoire, Accompagner l'émergence de projets de rénovation portés par des entreprises
- **Promouvoir les mobilités alternatives** : voir avec la Région qui est AOM locale pour la CCPS, Accompagnement à la réalisation de plans de mobilité (PDM) auprès des entreprises, des communes et des établissements scolaires, Soutien à la création de commerces de proximité, Intégrer des projets d'énergie renouvelable pour le transport de marchandises et de personnes
- **Développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique / Préservation de la biodiversité et promotion d'une meilleure gestion des eaux pluviales**: Développement et promotion des cultures et pratiques agricoles adaptées au changement climatique, Développement de l'agriculture biologique, Optimisation de la gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures, Création d'outils de transformation et de commercialisation pour le développement des circuits court

- **Développement des énergies renouvelables à travers des projets collectifs et des partenariats publics-privés :** Développement du photovoltaïque en milieu agricole, Développement de projets collectifs de méthaniseurs polyvalents, Accompagnement des projets d'énergie renouvelable et de récupération portés par des communes, Accompagnement des projets d'énergie renouvelable et de récupération portés par des entreprises
- **Optimisation de la gestion de l'eau dans les aménagements urbains [mobiliser un partenaire pour sensibiliser les élus sur les aménagements]**

Article 6 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (IANCT, Cerema, Ademe..., la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Le CRTE du pays des sources a bénéficié de l'accompagnement du Cerema dans le cadre de la convention tripartite passée entre la collectivité, l'Établissement et l'ANCT le 18/08/2021.

Afin de renforcer l'ingénierie territoriale au service de ses projets, la CCPS pourra-solliciter financièrement un accompagnement auprès des différents partenaires.

Article 7- Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la communauté de communes du Pays des Sources assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et pourrait affecter un(e) chef(fe) de projet à temps complet ou partiel sous réserve d'un accompagnement à l'ingénierie (responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il/elle pourra être assisté(e) d'animateur(trice) chargé(e) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...)).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef(fe) de projet pourra être assuré par l'État ou ses opérateurs.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n°6231-SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema a apporté un appui en matière de définition du projet de territoire,

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4. Participations éventuelles du Département et de la Région

Le Département et/ou la région, via leurs cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourraient apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE.

7.6. Engagements des opérateurs publics

L'ANAH pourrait être sollicité pour désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE dans la mesure où elle apporterait son concours à toutes les actions conduisant à une OPAH sur le territoire de la CCPS. En particulier, elle participe au financement des études pré-opérationnelles.

7.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

A préciser au cours de la période d'application du CRTE.

7.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

8.1. Le comité de suivi et de pilotage

Le comité de suivi et de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est chargé du pilotage et du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCPS et, le cas échéant, de représentants des communes, des services de la Caisse des dépôts – Banque des territoires et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles devaient être cosignataires.

Il siégera au moins deux fois par an pour :

- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation, analyser les résultats des évaluations et valider une évaluation annuelle du CRTE ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la délégation territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

L'État organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Le dispositif de suivi et d'évaluation du CRTE sera précisé au cours du contrat.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01).

Signé à Beauvais, le **31 DEC. 2021**

René MAHET

Président de la Communauté de Communes
du Pays des Sources



Corinne ORZECHOWSKI

Préfète de l'Oise

ANNEXE 1 : orientations stratégiques

Orientation stratégique n° 1 : Soutenir le développement et l'attractivité du territoire

Axe 1.1 : Maintenir et développer l'activité économique du territoire :

- ✓ Création ou soutien à un/des équipement(s) de type tiers lieu (par rapport au développement du télétravail...). 5 tiers lieux numériques existent déjà pour les habitants.
- ✓ Mise à disposition de salles de formation à la disposition des entreprises via les chambres consulaires au siège de la CCPS.
- ✓ Réflexion sur la création d'une nouvelle ZA intercommunale qui compléterait celle de Ressons-sur-Matz, proche de la saturation.
- ✓ Réhabilitation/soutien à la réhabilitation de bâtiment industriel en friche
- ✓ Soutien à la création/reprise d'entreprise
- ✓ Soutien au développement/maintien du commerce rural
- ✓

Axe 1.2 : Miser sur le tourisme comme un des leviers de développement économique du territoire

- ✓ Accroître l'offre d'hébergement touristique, promouvoir les capacités existantes (Hôtellerie-hébergement)
- ✓ Soutenir les sites locaux valorisant le territoire (Tour Roland, Carrières de la Botte, Château de Ricquebourg...)
- ✓ Valoriser le territoire d'un point de vue touristique en lien avec le Compiégnois et Noyon-Thourotte
- ✓

Axe 1.3 : Soutenir la cohésion sociale du territoire en maintenant et améliorant l'accès aux services publics et aux soins et en poursuivant l'accès au numérique pour tous les habitants

- ✓ Favoriser le réseau des assistantes maternelles à domicile, et viser à moyen ou long terme la création d'une structure de la petite enfance sur Ressons-sur-Matz, Lassigny voire Coudun
- ✓ Création d'un centre de santé
- ✓ Réflexion sur un équipement nautique (piscine) sur le territoire intercommunal
- ✓ Création d'une épicerie solidaire
- ✓ Continuer d'installer la fibre optique pour les nouveaux habitants/nouvelles construction
- ✓

Orientation 2 : Favoriser la transition écologique

Axe 2.1 : œuvrer pour la rénovation des logements et des bâtiments publics

- ✓ Mise en place d'une OPAH avec volet énergétique et isolation pour les ménages

ANNEXE 1 : orientations stratégiques

Orientation stratégique n° 1 : Soutenir le développement et l'attractivité du territoire

Axe 1.1 : Maintenir et développer l'activité économique du territoire :

- ✓ Création ou soutien à un/des équipement(s) de type tiers lieu (par rapport au développement du télétravail...). 5 tiers lieux numériques existent déjà pour les habitants.
- ✓ Mise à disposition de salles de formation à la disposition des entreprises via les chambres consulaires au siège de la CCPS.
- ✓ Réflexion sur la création d'une nouvelle ZA intercommunale qui compléterait celle de Ressons-sur-Matz, proche de la saturation.
- ✓ Réhabilitation/soutien à la réhabilitation de bâtiment industriel en friche
- ✓ Soutien à la création/reprise d'entreprise
- ✓ Soutien au développement/maintien du commerce rural
- ✓

Axe 1.2 : Miser sur le tourisme comme un des leviers de développement économique du territoire

- ✓ Accroître l'offre d'hébergement touristique, promouvoir les capacités existantes (Hôtellerie-hébergement)
- ✓ Soutenir les sites locaux valorisant le territoire (Tour Roland, Carrières de la Botte, Château de Ricquebourg...)
- ✓ Valoriser le territoire d'un point de vue touristique en lien avec le Compiégnois et Noyon-Thourotte
- ✓

Axe 1.3 : Soutenir la cohésion sociale du territoire en maintenant et améliorant l'accès aux services publics et aux soins et en poursuivant l'accès au numérique pour tous les habitants

- ✓ Favoriser le réseau des assistantes maternelles à domicile, et viser à moyen ou long terme la création d'une structure de la petite enfance sur Ressons-sur-Matz, Lassigny voire Coudun
- ✓ Création d'un centre de santé
- ✓ Réflexion sur un équipement nautique (piscine) sur le territoire intercommunal
- ✓ Création d'une épicerie solidaire
- ✓ Continuer d'installer la fibre optique pour les nouveaux habitants/nouvelles construction

✓

Orientation 2 : Favoriser la transition écologique

Axe 2.1 : Œuvrer pour la rénovation des logements et des bâtiments publics

- ✓ Mise en place d'une OPAH avec volet énergétique et isolation pour les ménages
- ✓ Rénovation/Isolation des bâtiments publics pour les collectivités ;
- ✓ Création de logements locatifs de petite typologie (T1-T2-T3) pour assurer la décohabitation des jeunes ménages (bailleurs sociaux)
- ✓ Soutenir la création de capacités d'hébergement pour personnes âgées,
- ✓

✓ Axe 2.2 : Favoriser la production et l'utilisation des énergies renouvelables

- ✓ Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
- ✓ Remplacement des chaudières fioul/gaz des bâtiments publics par des modes de chauffage utilisant les énergies « propres » (biomasse, bois, pompes à chaleur...)
- ✓ Achat de véhicules « propres » hybrides ou électriques
- ✓ Remplacement des réseaux d'éclairage public par des systèmes plus économe (led...)
- ✓

✓ Axe 2.3. Maintenir la qualité de la ressource en eau

- ✓ Actions de sensibilisation des agriculteurs pour la préservation des captages d'eau
 - ✓ Soutien à la mise en place /valorisation des filières courtes de consommation des produits alimentaires
 - ✓ Création/mises aux normes des réseaux et équipements d'assainissement collectif ou non collectif
 - ✓ Mise aux normes/renforcement des réseaux d'eau potable
 - ✓ Identifier/répertorier (étude en cours au niveau du Pays S&V)) et maintien/entretien en bon état des zones humides

✓

✓ **Axe 2.4 : Agir pour une mobilité durable avec la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice de la mobilité pour la CCPS**

✓ Création ou soutien à la création de voies douces (pistes cyclables, voies vertes) en lien avec l'AOM locale de substitution (la Région pour la CCPS) pour les usages touristiques et autres : liaison Compiègne et sud du territoire

✓ Réalisation un parc de covoitage et sécurisation des RD935 et RD82 sur la sortie d'autoroute n°11 de Ressons-sur-Matz (à voir avec la SANEF et le Département)

✓ Maintien/Développement du transport solidaire

✓

Code commune	Nom de la commune ou de l'organisme	Nbre	Date réception Fiche	Actions	Coût prévisionnel € HT	Observations	Thématique CRTE	Orientation stratégique	Participation Etat 2021	Participation Maître d'ouvrage 2021	Participation CD60 2021	Participation Anah 2021	Participation CCPS 2021	Participation Banque des Territoires 2021
011	Amy													
019	Antheuil-Portes	1		Aménagement des trottoirs pour l'accessibilité aux PMR rue de Genlis et mise en sécurité des abords de l'arrêt bus de l'école	257 971,00	DETR			67 500,00		113 507,19		20 000,00	
035	Avricourt													
048	Baugy													
053	Beaulieu-les-Fontaines	1		Isolation des planchers et des combles de la mairie	157 681,05	DSIL – rénovation thermique	2 (énergie)			126 144,84				
061	Belloy													
071	Biermont													
093	Boulogne-la-Grasse													
093	Boulogne-la-Grasse	1		Extension du réseau d'eau potable du château de Bains	19 611,66	DETR	5 (eau)		7 844,66					
099	Braisnes													
124	Candor	1		Remplacement des grilles et du portail de la cour de l'école	9 410,00	DETR				4 234,50				
126	Cannectancourt													
127	Canny-sur-Matz	1		Aménagement et équipement d'une aire de jeux	10 032,00	DETR	3 (éqt)		3 009,60		4 113,12			
160	Conchy-les-Pots													
166	Coudun	1		Changement des aérothermes à la salle polyvalente place du Général de Gaulle	11 737,00	DSLI classique ou DETR	2 (énergie)		4 225,32		5 160,00			
174	Crapeaumesnil	1		Installation d'un regard avec pose d'une vanne stabilisatrice et comptage en amont de la commune (mise en conformité du réseau eau potable)	8 741,00	DETR	5 (eau)			3 496,40				
191	Cuvilly													
192	Cuy													
198	Dives	1		Installation de volets roulants à la mairie et à la salle des fêtes et électrification du portail de l'école	7 410,75	DETR			2 964,30					
204	Écuvilly													
206	Élincourt-Sainte-Marguerite													
227	Évricourt													
258	Fresnières													
273	Giraumont	1		Pose de fenêtres double vitrage avec volets roulants à la mairie	19 833,33	DSIL – rénovation thermique	2 (énergie)		15 866,66					
273	Giraumont	1		Ravalement de façade et traitement des fissures de l'école	58 300,00	DETR	3 (éqt)		22 737,00		23 900,00			
281	Gournay-sur-Aronde													
281	Gournay-sur-Aronde	1		Renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la rue verte depuis le bas de la rue du Point du Jour et de la rue Camus jusqu'à la rue de Paris	289 345,00	DETR	5 (eau)		80 000,00					
292	Gury													
294	Hainvillers	1		Restauration des vitraux de l'église Saint-Firmin	48 964,59	DETR	4 (tourisme)		14 689,38		24 482,30			
459	La Neuville-sur-Ressons	1		Déploiement d'un réseau électrique au sein du hangar communal	8 525,00	DETR			3 069,00		3 740,00			
329	Laberlière	1		Acquisition de matériel informatique et bureautique pour la mairie	3 195,75	DETR			1 438,09		1 118,51			
340	Lagny	1		Création de vestiaires, toilettes PMR et réhabilitation du stade	363 082,53	DETR	3 (éqt)		15 000,00		185 490,00			
350	Lassigny													
351	Lataule													
379	Mareuil-la-Motte	1		Travaux de lutte contre le ruissellement – érosion prévus sur le territoire de la commune	359 300,00	DETR	5 (eau)		35 920,00		58 300,00		9 030,00	
381	Margny-aux-Cerises	1		Réfection et isolation de la toiture de la mairie	34 432,30	DSIL – rénovation thermique	2 (énergie)		12 739,95		14 800,00			
383	Margny-sur-Matz	1		Réfection des entrées charretières de la rue Principale et mise aux normes de l'accessibilité PMR au cimetière et à l'église communale	98 590,00	DETR			38 450,10				40 420,00	
383	Margny-sur-Matz	1		Acquisition des murs de la Petite Auberge pour maintenir le dernier commerce du village	113 000,00	DETR	3 (éqt)		39 550,00		46 330,00			
386	Marquéglise	1		Réfection de trottoirs dans diverses rues de la commune	108 832,00	DETR			43 532,80		42 950,00			
408	Monchy-Humières	1		Travaux d'aménagement et de mise en sécurité des trottoirs rue de Vaubrun (côté impair) et rue de Compiègne (côté pair)	35 850,05	DETR			16 132,52		12 547,05			
434	Mortemer	1		Création d'une réserve incendie située Grande Rue	67 920,00	DETR	3 (éqt)		31 243,20		23 093,00			
449	Neufvy-sur-Aronde													
474	Ognolles													
483	Orvillers-Sorel													
499	Plessis-de-Roye													
533	Ressons-sur-Matz													
538	Ricquebourg	1		Renouvellement du matériel informatique à la mairie	3 402,50	DETR			1 361,00		1 360,00			
558	Roye-sur-Matz													
621	Solente	1		Aménagement de la voirie et des trottoirs afin de faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement rue Principale, rue du Val et rue d'Omencourt	133 000,00	DETR	5 (eau)		53 200,00		35 910,00			
632	Thiescourt													
632	Thiescourt	1		Rénovation de la chapelle Saint-Albin : travaux de toiture et pierre de taille	44 689,13	DSIL – Relance	4 (tourisme)		26 813,48					
675	Vignemont	1		Remplacement des fenêtres de la mairie et de l'école	8 195,00	DSIL – Classique + DETR	2 (énergie)		6 556,00					
689	Villers-sur-Coudun													
XXXX	CCPS	1		Etude Pré-OPAH	23 655,00		1 (logt)							
XXXX	SIVOM de la Divette	1		Renforcement du réseau d'eau potable – hameau du Plessis Cacheleux de Dives - rue de la Garenne (RD 39)	345 000,00	DETR	5 (eau)		80 000,00		50 160,00			
XXXX	SIRP de Boulogne-la-Grasse	1		Installation de tableaux numériques (2 à l'école de Canny-sur-Matz et 2 à l'école de Conchy-les-Pots)	12 926,45	DETR (+490 € sollicité un Min EducNat pas inclus)	3 (éqt)		3 877,94					
XXXX	SIVOM de Cannectancourt - Évricourt - Thiescourt	1		Equipement d'un seconde classe numérique à l'école de Marquey à Évricourt	3 304,21	DETR	3 (éqt)		991,26		1 652,10			
XXXX	SI d'aménagement et d'entretien de la Divette et de ses affluents	1		Renforcement des berges du Ru d'Orval à proximité de la rue de la Gare à Cannectancourt	23 517,50	DETR	5 (eau)		9 407,00		8 231,12			
XXXX	CCPS - Ressons	1		Financement du poste de chef de projet PVD - animateur CRTE - chef de projet OPAH	60 000 (?)		1 (logt)							
	TOTAL	32			2 689 454,80				771 995,00		656 844,39		69 450,00	